



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SAVOIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°73-2020-249

PUBLIÉ LE 21 DÉCEMBRE 2020

Sommaire

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2020-12-21-001 - Arrêté Préfectoral SCPP-PCIT n° 113-2020 portant délégation de signature à Mme Sonia DEGORGUE, cheffe du service de la coordination des politiques publiques. (3 pages)

Page 3

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2020-12-21-001

Arrêté Préfectoral SCPP-PCIT n° 113-2020 portant
délégation de signature à Mme Sonia DEGORGUE, cheffe
du service de la coordination des politiques publiques.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de coordination des politiques publiques
Pôle coordination et ingénierie territoriale**

**Arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 113-2020 portant délégation de signature à
Mme Sonia DEGORGUE, cheffe du service de la coordination des politiques publiques**

Le préfet de la Savoie
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret du 20 avril 2020 portant nomination de Mme Juliette PART, en qualité de sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de la Savoie ; ensemble le procès-verbal du 25 mai 2020 portant installation de Mme Juliette PART à la préfecture de la Savoie,

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Pascal BOLOT en qualité de préfet de la Savoie ; ensemble le procès-verbal du 24 août 2020 portant installation de M. Pascal BOLOT à la préfecture de la Savoie,

Vu l'arrêté préfectoral SCPP-PCIT n°53-2020 du 24 août 2020 portant délégation de signature à Mme Juliette PART, secrétaire générale de la préfecture de la Savoie,

Vu l'arrêté préfectoral SCPP-PCIT n°58-2020 du 24 août 2020 portant délégation de signature à M. Michael MATHAUX, sous-préfet de Saint-Jan-de-Maurienne,

Vu l'avis du comité technique du 6 octobre 2020 sur le rattachement du pôle subventions de l'État au service de la coordination des politiques publiques,

Vu la note de service du 3 novembre 2020 portant affectation de Mme Sonia DEGORGUE, conseillère d'administration de l'Intérieur et de l'Outre-Mer, en qualité de cheffe du service de la coordination des politiques publiques,

Sur proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture de la Savoie,

ARRÊTE

Préfecture de la Savoie – Château des Ducs de Savoie – BP 1801
73018 CHAMBÉRY Cedex
Tél : 04 79 75 50 00/ Télécopie : 04 79 75 08 27
Mél : prefecture@savoie.gouv.fr
Site internet : www.savoie.gouv.fr

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Juliette PART**, secrétaire générale de la préfecture de la Savoie, délégation de signature est donnée à **Mme Sonia DEGORGUE**, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe du service de la coordination des politiques publiques, pour signer les actes, correspondances et transmissions diverses pour les affaires ressortissant à son service, y compris la liquidation des mémoires et factures, à l'exclusion :

- des arrêtés et décisions réglementaires, des arrêtés et décisions individuelles (ne sont pas concernés par cette exclusion les documents annexes),
- des circulaires et instructions générales,
- des correspondances adressées :
 1. aux parlementaires,
 2. au président du conseil départemental (sauf les correspondances courantes avec les services du département),
 3. aux maires de Chambéry, Aix-les-Bains, La Motte-Servolex, Albertville et Saint-Jean-de-Maurienne (sauf les correspondances courantes avec les services administratifs ou techniques de ces municipalités).

Délégation de signature est donnée à **Mme Sonia DEGORGUE**, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe du service de la coordination des politiques publiques, au titre des subventions de l'État suivantes :

DETR, FSIL, DSIL, DSID, FNADT, calamités publiques, réserve parlementaire, FRED.

Délégation de signature spéciale est donnée à **Mme Sonia DEGORGUE**, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe du service de la coordination des politiques publiques, en cas d'absence ou d'empêchement de la secrétaire générale, afin de présider les instances qui suivent et signer les décisions qui en découlent :

- conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST),
- commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS),

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Sonia DEGORGUE**, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe du service de la coordination des politiques publiques, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1^{er} du présent arrêté sera exercée, par **Mme Isabelle DUPASQUIER**, attachée principale d'administration, adjointe au chef de service de la coordination des politiques publiques et cheffe du pôle coordination et ingénierie territoriale, sur l'ensemble du champ de compétences du service de la coordination des politiques publiques, et, pour les seuls documents établis dans le champ de compétences de leurs pôles, par les chefs de pôle dont les noms suivent :

- **Mme Dominique ARNAUD**, attachée d'administration, cheffe du pôle expropriations publiques,
- **M. Gaël BODENAN**, secrétaire administratif de classe supérieure, chef du pôle subventions de l'État, à l'exclusion des arrêtés et actes réglementaires (ne sont pas concernés par cette exclusion les documents annexes et les ampliations) et les correspondances aux élus dépassant le cadre administratif ou technique.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Isabelle DUPASQUIER**, attachée principale d'administration, cheffe du pôle coordination et ingénierie territoriale, et dans la limite des attributions du pôle coordination et ingénierie territoriale, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par **Mme Josette DEBORTOLI**, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, adjointe à la cheffe du pôle coordination et ingénierie territoriale.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Dominique ARNAUD**, attachée d'administration, cheffe du pôle expropriations publiques et pour les affaires relevant de ce bureau, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par **Mme Lucia THEVENON**, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, adjointe à la cheffe du pôle expropriations publiques.

Article 5 : L'arrêté préfectoral SCPP-PCIT n°29-2020 du 25 mai 2020 portant délégation de signature à M. Michael MATHAUX, sous-préfet de Saint-Jan-de-Maurienne, est ainsi modifié :

- à l'article 2, les mots « et par **Gael BODENAN**, secrétaire administratif de classe supérieure en poste à la sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne » sont supprimés.

- L'article 3 est remplacé par les dispositions suivantes :

« Article 3 - Délégation de signature est donnée à **M. Michael MATHAUX**, sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne, pour les matières suivantes pour l'ensemble du département de la Savoie :

1. décisions relevant du greffe des associations dont les récépissés de déclaration d'association,
2. décisions concernant la gestion des infrastructures transfrontalières.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Michael MATHAUX**, sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne, la délégation de signature visée ci-dessus est exercée pour ce qui concerne :

- l'alinéa 1 par **M. Mickaël MAHIEUX**, attaché principal d'administration, secrétaire général de la sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne, à l'exclusion des arrêtés et actes réglementaires (ne sont pas concernés par cette exclusion les documents annexes et les ampliations) et les correspondances aux élus dépassant le cadre administratif ou technique,
- l'alinéa 2 par **Mme Alexandra CHAMOIX**, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la Savoie. »

Article 6 : L'arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 60-2020 du 24 août 2020 portant délégation de signature à M. **Denis REVEL**, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du service de la coordination des politiques publiques, est abrogé.

Article 7 : La secrétaire générale de la préfecture de la Savoie, la cheffe du service de la coordination des politiques publiques et les agents visés dans la présente délégation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État en Savoie.

Chambéry, le 21 décembre 2020

Signé : Le préfet, Pascal BOLOT